Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE MIRABEAU

Extrait du Procès Verbal des Délibérations du Conseil Municipal du 18 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MIRABEAU était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hugo DECROIX, Maire.

<u>Etaient présents</u>:Monsieur Hugo DECROIX, Monsieur Noël BARATHON, Monsieur Albert NALIN, Monsieur Christian FLAMARION, Monsieur Jérémy CHIAPELLO, Madame Karine DEBRAY, Madame Chantal BRUNI, Monsieur André MEYER, Monsieur Alain FASSINO, Monsieur Jérôme MARTINEZ, Madame Marie-Françoise DOMENGE

Absents: Monsieur Alexis DANAUS

Absents excusés:

Représentés: Madame Cécile DUBAR

D_007_2024

FONCTIONNEMENT.

Objet : Décision modificative au budget communal

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:		DEFENSES	RECEITES	
64111	Rémunération principale titulaires		1600.00	
64131	Rémunérations		400.00	
65311	Indemnités de fonction		-1000.00	
65312	Frais de mission et de déplacement		-400.00	
65315	Formation		-600.00	
		TOTAL:	0.00	0.00
INVESTISSEMENT:			DEPENSES	RECETTES
		TOTAL:	0.00	0.00
		TOTAL:	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

par vote: pour: 12 contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire, Hugo DECROIX

DEPENSES

RECETTES